

NOUVELLES DE L'AEPU

**Appel du bureau de l'AEPU à se mobiliser
contre les réformes en cours**



**"La FFPP soutient pleinement
la position adoptée par le bureau de l'AEPU"**

En tant qu'association, l'AEPU n'a pas vocation à mener une campagne de défense des enseignants-chercheurs qui serait vécue comme une défense catégorielle, ce qui est le propre du rôle des syndicats.

En revanche la lecture du premier point de l'article 2 de ses statuts montre à quel point le projet de décret modifiant les statuts des enseignants-chercheurs met en péril les fonctions attendues d'un enseignant-chercheur en psychologie : développer un enseignement de la psychologie au cours de la Formation Initiale et de la Formation Continue des psychologues, en visant à maintenir et à développer un haut niveau de qualification fondamentale et appliquée dans le respect des principes éthiques. Comment cela sera-t-il possible dès lors que le ministère cherche à introduire une "culture du résultat" au sein des universités, sachant que le résultat en question n'est principalement déterminé que par la recherche évaluée comme excellente à partir d'une procédure d'évaluation qui n'offre, dans les projets, aucune garantie ?

L'enseignement supérieur trouve sa raison d'être dans la transmission par l'enseignement délivré aux étudiants d'un savoir constamment enrichi par la recherche. Tous les étudiants, quel que soit leur niveau de formation, ont droit, au sein d'un service public d'enseignement, à un tel haut niveau d'enseignement qui, de fait, ne pourra plus être dispensé équitablement à tous si la modulation des services ne met plus sur un pied d'égalité les deux missions essentielles d'un enseignant-chercheur, l'enseignement et la recherche.

La suprématie des articles scientifiques de rang A permettant de déclarer publiant, qui plus est d'excellence, un enseignant-chercheur, relègue de fait au rang de seconde classe, entre autres, la publication de manuels et d'ouvrages de synthèse qui sont pourtant les plus fondamentaux pour permettre à tous les étudiants formés en psychologie de se tenir régulièrement informés des avancées de la recherche, d'appréhender un secteur de recherches dans sa globalité sans risque d'erreurs interprétatives comme ce peut être le cas quand ils font eux-mêmes une revue de questions, et donc d'assurer à tous une formation professionnalisante de grande qualité scientifique.

Souhaite-t-on que la psychologie devienne un secteur de recherches "dévitalisées", très éloignées des problèmes de société et très difficiles à valoriser dans leur application au terrain, dans lesquelles on n'étudiera plus que des sujets épistémiques, virtuels, sans grande ressemblance avec le sujet humain ? Ce n'est pas ce qu'attendent et ce dont ont besoin les futurs professionnels qui composent plus de 90% de notre population étudiante, or il faut entendre qu'un bon enseignement professionnel nécessite une recherche de qualité, mais une recherche pouvant tenir compte de certaines spécificités de terrain. Ce qui, évidemment, ne contredit pas le fait de pouvoir s'appuyer sur une recherche fondamentale de haut niveau, de donner à celle-ci les moyens de se développer et d'être elle aussi transmise à tous les étudiants, de la première à la cinquième année.

Mais c'est bien la formation professionnelle qui est la plus en danger si le décret modifiant les statuts des enseignants-chercheurs est promulgué. Il nous semble d'ailleurs que les étudiants devraient en être avertis.

Le bureau de l'AEPU tient à affirmer :

1. que manifester une opposition au projet de décret n'est d'aucune manière défendre le statut de 1984.
2. qu'il n'est pas question de nier la nécessité de remettre à plat, pour le clarifier, le cahier des charges des enseignants-

chercheurs.

3. mais qu'il n'est pas concevable d'accepter un décret qui, plutôt que d'aller vers une clarification de ce qu'est devenu notre métier, conduira à des définitions mais surtout à des pratiques fort différentes selon les établissements, selon les CA, voire même selon les directions des établissements. On ne peut accepter une remise en cause d'un statut public national.

En lien avec la mise en place des comités de sélection, il est nécessaire d'appeler tous les collègues à la vigilance pour que dans les recrutements à venir, les définitions des profils ne relèguent pas au second rang l'enseignement. Il serait très dangereux que les universités laissent entendre aux personnes qu'elles vont recruter qu'elles le sont exclusivement au vu de leurs activités de recherche et que leur activité d'enseignement ne serait qu'une "variable d'ajustement".

Au moment des recrutements, il est impératif d'affirmer que les deux piliers, recherche et enseignement, sont de même consistance.

Pour toutes ces raisons, le bureau de l'AEPU soutient toutes les motions dénonçant les réformes en cours qui déstabiliseraient profondément les formations universitaires et appelle les enseignants-chercheurs à participer activement aux actions qui permettront de faire reculer le ministère dans l'application de ces réformes.

Pour l'AEPU, le bureau

C. Leconte,

présidente, professeur de psychologie, Université de Lille 3

C. Jeoffrion,

secrétaire, MC de psychologie, Université de Nantes

O. Carreras,

trésorière, MC de psychologie, Université de Toulouse 2



AGENDA

- **Réunion du comité d'organisation du colloque « Aux sources de la violence »**
Lundi 12 janvier, 19h à 21H
- **Réunion du Comité scientifique du Colloque enfant Réunion du Bureau Fédéral**
Vendredi 23 janvier, 19-21 h
- **Réunion interorganisation Code de déontologie**
Samedi 24 janvier, 10 h
- **Réunion Entretiens de la psychologie**
Vendredi 6 février, 13h 30 à 16h
- **Réunion du Bureau Fédéral**
Vendredi 6 février, 17h-19h
- **Réunion du comité de la Conférence de consensus**
Vendredi 6 février, 18 h
- **Séminaire communication**
Samedi 7 février, 10h à 12H
- **Réunion du Comité scientifique du Colloque enfant**
Vendredi 6 mars, 19-21h
- **Les Écrits Professionnels du Psychologue**
Lundi 9 et mardi 10 mars - Paris
- **Commission psychologues dans le champ de la santé**
Vendredi 20 mars, 10 h-13 h
- **Comité organisation entretiens 2010**
Vendredi 20 mars, 13 h 30 - 16 h
- **BF**
Vendredi 20 mars, 16 h 30 - 20 h 30
- **CAF résidentiel spécial Régions/organisations membres/chargés de mission /Bureau fédéral Élargi**
Samedi 21 et dimanche 22 mars